

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 079-200041317-20210629-C__85_06_2021-DE

C- 85-06-2021

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 juin 2021

MÉDIATHÈQUES - GRATUITÉ DES ABONNEMENTS AU PRÊT

Titulaire-s présent-e-s :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Clément COHEN à François BONNET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Aurore NADAL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGÉ, Anne-Lydie LARRIBAU à Florent SIMMONET, Sophia MARC à Jacques BILLY, Rose-Marie NIETO à Dominique SIX, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire-s absent-e-s suppléé-e-s :

Olivier D'ARAUJO par Claude HAMAIDE.

Titulaire-s absent-e-s :

Christelle CHASSAGNE.

Titulaire-s absent-e-s excusé-e-s :

Annick BAMBERGER, Christine HYPEAU, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20210629-C__85_06_2021-DE

C- 85-06-2021

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 29 JUIN 2021

MÉDIATHÈQUES - GRATUITÉ DES ABONNEMENTS AU PRÊT

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Avec 17 établissements de lecture publique répartis sur 11 communes, le réseau des médiathèques constitue le premier service culturel de proximité de Niort Agglo.

Ce réseau intervient dans des domaines variés (formation et information, conservation du patrimoine, lutte contre la fracture numérique, action culturelle et événementiel, etc.) et les médiathèques sont ouvertes à tous gratuitement pour la consultation sur place des collections, le travail ou la diffusion culturelle. Comme l'ensemble des bibliothèques actuelles, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique s'inscrit dans une démarche volontariste de développement et de conquête de nouveaux publics.

Même proposée à un tarif modique, l'inscription payante compte parmi les freins à l'utilisation de l'ensemble des services des établissements de lecture publique. Frein matériel tout autant que barrière symbolique. L'exemple des bibliothèques passées à la gratuité montre une hausse sensible du nombre d'usagers (de 20 à 30% supplémentaires en moyenne après 1 an). Ainsi, depuis quelques années, un mouvement en faveur de la gratuité des abonnements s'est opéré en France et notamment dans des établissements géographiquement proches (Bressuire, Angoulême, Châtellerauld, Bordeaux, Nantes, Limoges, etc.)

Par ailleurs, la recette générée par les abonnements au prêt ne représente que 1,51% par rapport au coût annuel de fonctionnement des médiathèques de Niort Agglo et la gestion des droits d'inscription a même un coût non négligeable pour la collectivité : pour une recette moyenne de 55 000 € par an, on estime à 57 000 € le coût de perception (hors investissement en matériel rendu nécessaire par l'obligation du paiement en ligne).

Les écoles et associations du territoire, ainsi que les enfants et les étudiants bénéficient déjà de la gratuité depuis de nombreuses années.

La mise en place de la gratuité pour tous est l'occasion d'accompagner l'investissement réalisé sur la nouvelle médiathèque Pierre-Moinot et de concourir à une plus grande attractivité des médiathèques sur l'ensemble du territoire, de mieux identifier les usagers et de mieux valoriser la politique de lecture publique de l'agglomération.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la gratuité des abonnements annuels au prêt pour l'ensemble des usagers des médiathèques du réseau de Niort Agglo à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain CHAUFFIER

Vice-Président Délégué